

Dominique Potier

« Je me bats pour les périphéries de notre abondance »

PROPOS RECUEILLIS PAR EUGÉNIE LE QUÉRÉ - ILLUSTRATIONS DE CAMILLE PATUREAU POUR *LIMITE*

Entre une tournée des petites communes de sa circonscription de Meurthe-et-Moselle, des auditions à l'Assemblée Nationale sur le partage de la valeur dans les entreprises, Dominique Potier est un homme très occupé. Agriculteur, socialiste et catholique,

maire puis député hyperactif, il a déposé en juin un projet de loi pour une limite décente des écarts de revenus, qui rendrait les rémunérations supérieures à douze smics non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Mais il lâche tout, sans hésitation, pour répondre à *Limite*, longuement, précisément, parce qu'il l'aime bien depuis le début, cette petite revue « délicieusement ambiguë ».

Entre deux TGV et trois réunions, Dominique Potier oublie qu'il est pressé, il pèse ses mots, les tourne et les retourne, les savoure avec tout l'amour d'un homme nourri de grands textes.

Prenez le temps de le lire.



Vous êtes un homme de terrain, sur votre territoire de Meurthe-et-Moselle: quels sont pour vous les visages de l'injustice, pour qui, pour quoi combattez-vous ?

Pendant la crise du Covid-19, j'ai accompagné la tournée d'une association d'aide alimentaire dans le quart monde rural. Un des visages de l'injustice qu'il m'a été donné de croiser fut celui d'un homme de 30 ans qui, cinq nuits par semaine, décharge des carcasses de viande dans un entrepôt de la métropole nancéienne avec ce que cela suppose comme risques, passé 40 ans, de troubles musculo-squelettiques. En déduisant ses frais de mobilité, il lui reste moins de 900 euros pour vivre. Je me bats aussi pour cette auxiliaire de vie récemment rencontrée qui, au bout de dix ans de travail, gagne à peine plus que le SMIC. Je me bats pour que l'espace rural reste une terre promise pour tous les jeunes qui ont la vocation d'assurer la relève paysanne.

En fidélité à la promesse faite aux citoyens des milieux populaires qui m'ont élu, je me bats aussi pour les gamins du village et des quartiers urbains qui ne sont jamais partis en vacances, et qui n'ont jamais goûté l'apprentissage d'un instrument de musique. Et je refuse de considérer comme une fatalité leur prédisposition au diabète de type 2, très supérieure à la moyenne des autres petits Français.

Je me bats pour les enfants de Dacca et d'ailleurs, réduits à l'esclavage pour la fabrication de nos jeans, la récolte du cacao ou encore l'extraction de terres rares.

Je me bats pour les périphéries de notre abondance.

Vous portez politiquement l'objectif de limiter l'écart des revenus de 1 à 12 dans les entreprises. D'où vous vient ce projet ?

Cela repose sur une simple question éthique : peut-on vraiment se prévaloir, quel que soit son talent, de créer en un mois plus de richesses que quiconque en un an ? Il ne faut pas être oublieux de ce que Paul Ricoeur appelle notre « endettement

mutuel » : nous sommes héritiers de l'œuvre de ceux qui nous ont précédés, et redevables de la communauté de travail à laquelle nous appartenons. L'échelle des salaires est un choix politique, qui traduit l'échelle de valeurs d'une société.

Limiter les écarts de salaire est constitutif du contrat social, mais aussi de notre dessein économique et écologique commun. La démesure dans la concentration des richesses génère des modes de vie insoutenables dans un monde aux ressources limitées : l'appât du gain, le consumérisme mimétique nous enferment, épuisent nos vies et la planète. À l'inverse, poser une limite à la possession matérielle ouvre la voie à un rééquilibrage avec d'autres sphères de l'existence.

C'est aussi une question de bonne économie. L'indécence, tout comme l'indolence, fragilise la conscience professionnelle et l'esprit d'entreprise. Il n'y a pas d'efforts sans justice sociale : une société moins inégalitaire est aussi une société plus productive et plus créative.

Tout nous invite donc à résorber les inégalités directement à la source de la distribution des revenus. Tandis que le partage inique de la valeur induit une désolidarisation effective au sein de l'entreprise, une limite aux écarts de revenus génère une solidarité mécanique entre les dirigeants et l'ensemble des salariés reconnus comme partie constituante de celle-ci.

Il faut relire Cécile Renouard et Gaël Giraud : « Contrairement à l'opinion répandue parmi les élites françaises, un salaire élevé n'est pas synonyme d'efficacité accrue. Il n'existe pas de marché parfait et complet des hautes rémunérations, qui allouerait équitablement le risque et le capital. De plus, le travail socialement utile n'est pas valorisé à sa juste mesure. Les hautes rémunérations ne sont fixées ni selon la logique d'un marché du travail concurrentiel ni en fonction de la logique contributive. » Le sujet est mondial, le chantier doit être européen. Nous voulons cependant que la France, sans attendre, fasse un premier pas contre les rémunérations excessives. La réduction des inégalités est la grande matrice politique de ces prochaines années, toutes nos politiques doivent y concourir, au risque de voir nos valeurs politiques emportées.



Engager ce processus législatif, c'est choisir la *common decency* de George Orwell contre le *there is no society* de Mme Margaret Thatcher. C'est mettre l'humain au centre de l'économie et affirmer la primauté de la démocratie sur la loi du marché. Sur une planète aux ressources finies, la révolution c'est le partage.

Reste à savoir si, dans une économie mondialisée, l'État a encore les moyens d'obtenir la décence des rémunérations. Plutôt la démondialisation ou les institutions politiques mondiales ?

Les travaux législatifs auxquels je participe visent à dépasser les contradictions désespérantes que vous évoquez. Nous explorons une re-fondation de l'entreprise qui rompt avec la primauté actionnariale, par une codétermination qui considère les salariés comme partie constituante de celle-ci. Le combat contre les paradis fiscaux trouve un chemin nouveau par la proposition de Gabriel Zucman : un groupe de pays pionniers peut taxer les sociétés transnationales sur une base minimale en mobilisant le différentiel né de la fraude et de l'optimisation.

Autre levier de démocratisation, la certification publique de la RSE, qui vise à donner aux citoyens un langage commun pour agir sur l'économie comme consommateurs, épargnants ou collaborateurs. Cet « *impactscore* » inspirera un jour une nouvelle comptabilité extra-financière.

Cette taxonomie peut devenir une norme éthique dans le commerce mondial, nous distinguant des standards du libéralisme anglo-saxon et du capitalisme d'État asiatique. Le courage d'une nation peut inspirer une directive européenne : c'est l'exemple de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, que nous avons gagnée en 2017 grâce à une extraordinaire coalition. Cette innovation majeure prolonge, au-delà des voiles juridiques et des frontières, les principes de l'État de droit dans la lutte contre les écocides et l'esclavage moderne.

Pas d'écologie sans justice sociale, ce sont des mots qui mettent tout le monde d'accord, mais qui peinent encore à trouver une expression concrète. Après le soulèvement populaire contre la taxation des carburants, comment dissiper l'image d'une écologie anti-pauvres ?

La ruse de la majorité de droite est de justifier sa retenue dans la transition écologique par son souci de l'emploi, de l'aménagement du territoire, voire de notre souveraineté économique. Ces enjeux sont évidemment partagés, mais ce « réalisme » est un leurre qui esquivé la question ontologique de la justice.

L'urgence est au contraire d'engager les processus avec la visée d'humanisme radical. Celui-ci pourrait s'inspirer d'une part du concept de « souveraineté solidaire » que Mireille Delmas Marty oppose à une souveraineté solitaire ou une mondialisation sans foi ni loi, et d'autre part de celui d'une « individuation », que Cynthia Fleury explicite comme une sortie de l'individualisme contemporain.

Face à la fragilité de notre humanité, il revient à notre génération d'explorer et de tirer toutes les conclusions du lien indéfectible entre les deux balises que sont « l'égalité dignité » et la « maison commune ». Et de refuser toutes les dérives qui mépriseraient l'une au nom de l'autre... La pointe de l'œuvre humaine est peut-être de chercher les voies qui concilient ces deux espérances. C'est le sens du travail de fond que nous avons entrepris au sein du cercle Esprit Civique.

« La démesure dans la concentration des richesses génère des modes de vie insoutenables dans un monde aux ressources limitées : l'appât du gain, le consumérisme mimétique nous enferment, épuisent nos vies et la planète. »

Dominique Potier

J'anime depuis sept ans un travail politique pour la régulation du marché foncier afin de lutter, dans nos territoires comme à l'échelle planétaire, contre les effets désastreux de l'accaparement des terres. Sur le temps long, il existe partout un lien vertueux entre le partage de la terre, la prospérité économique et la démocratie. Depuis peu, la recherche agronomique a démontré la plus-value agro-écologique des systèmes diversifiés, ces mosaïques paysagères qui sont le fruit d'une agriculture « à taille humaine ». Ces travaux visent à réunir les conditions systémiques d'une sécurité alimentaire affranchie de la dépendance aux pesticides. Nous pouvons faire de cette dynamique scientifique, baptisée « *one health* », un récit humaniste : pas de santé humaine sans santé de la terre. La justice et la vie. Réparer l'une pour sauver l'autre.

On voit émerger un nouvel usage de l'expression de justice sociale : plutôt que la lutte d'une majorité de travailleurs contre une minorité de privilégiés, le terme évoque maintenant les luttes de toutes les minorités contre les privilèges majoritaires. Vous avez voté contre la loi de bioéthique, certains diraient que cela fait de vous un partisan du patriarcat et un ennemi de la justice sociale. Que vous inspire ce glissement de sens ?

Un appel à la clarté ! Préciser d'abord que l'idée même d'un ordre naturel ou ancien comme justificatif du bien commun m'est étrangère. Je crois à la République comme cadre protecteur de la liberté de conscience et de l'espace public. Je crois aussi qu'elle est un creuset où les sources spirituelles dans leur diversité peuvent nourrir la quête toujours inachevée d'une vérité commune. Sur la loi bioéthique... mes questions – sans réponses évidentes – portent sur les conséquences pour l'enfant comme personne et pour notre société sur le temps long. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » : mon alerte la plus vive, qui à elle seule justifie que, par conviction à gauche, je n'aie pas

voté cette loi, est le risque d'une marchandisation accrue du vivant. Sans en avoir l'intention, par une forme extrême d'individualisme libéral, nous prendrions le risque, en nous affranchissant de certaines limites, de consentir à une nouvelle servitude réduisant l'être humain à sa matérialité.

Je suis par ailleurs attentif à toutes les luttes, aux minorités et à toutes les formes d'humiliations. Je respecte ceux qui, en conscience, associent au champ social traditionnel certains combats sociétaux, au nom d'une cohérence personnelle ou au sein d'un collectif. Mais j'attache de la valeur à ce que ces options ne deviennent pas totalisantes ou impératives dans la mise en scène des clivages politiques structurant le débat public. Cela ferait en effet l'impasse sur un approfondissement philosophique de l'idée même de justice. À trop ou mal la convoquer, nous prendrions le risque d'affaiblir sa portée authentiquement transformatrice.

Du point de vue pratique, j'observe que – paradoxalement – l'addition par la confusion des luttes rétrécit la coalition attendue au sein de la société civile. Nous ne devons pas affaiblir le mouvement politique qui, de la diversité des gauches, à l'ambiguïté du centre, doit permettre une alternative sociale et écologique au néolibéralisme et au péril nationaliste.

J'aime, avec Camus, cette idée que chaque génération est gardienne de la capacité pour la suivante d'engendrer le monde. Notre « nouvelle frontière » est en vérité le vieux combat de la justice, celui de ceux que dans la ruralité d'après-guerre on appela « les partageux ». 🌱

PROPOS RECUEILLIS PAR EQ